

PROVINCE DE LIEGE  
Arrondissement de Waremme  
**COMMUNE DE CRISNEE**  
4367

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 décembre 2012

Présents : *Avec voix délibérative :*  
*Maréchal Pierre*, Premier Echevin, Président de séance  
*Moesen-Thys Josée*, *El Mokhtari Yakhlef*, Echevins  
*Amieva Acebo Raphaël*, *Leduc Vincent*, *Stassart Isabelle*,  
*Desmet-Tihon Rosine*, *Joachim Michel*, *Brillon Jean-François*, *Materne Alain*,  
*Brackevelt Frédéric*, *Eloy Valérie*, Conseillers communaux  
*Avec voix consultative :*  
*Tombeur Myriam*, Présidente du CPAS  
  
Dedry M.N., Secrétaire communale a.i.

**LE CONSEIL,**

**Redevance sur les demandes de permis d'urbanisation.**

Vu la situation financière de la commune ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

**A R R E T E à l'unanimité**

Article 1<sup>er</sup> : il est établi pour les exercices 2013 à 2018 une redevance communale sur les demandes de permis d'urbanisation.

Article 2 : la redevance est due par la personne qui demande le permis.

Article 3 : la redevance est fixée à 120 € par lot du lotissement.

Article 4 : la redevance est payable au moment de la délivrance du permis.

Article 5 : à défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 4, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.  
Le montant réclamé pourra être majoré des intérêts de retard au taux légal.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,  
(s) M.N. Dedry

Le Président,  
(s) P. Maréchal

Pour extrait conforme,

La Secrétaire communale a.i.,

Le Député-Bourgmestre,